



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 26 octobre 2004 — N° 94

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 heures.

AFFAIRES DU JOUR

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'éducation qui a procédé à une consultation générale afin d'examiner les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec. Ce rapport contient des recommandations.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Cusano, premier vice-président, informe l'Assemblée qu'il a réparti le temps de parole pour ce débat restreint de la façon suivante : 10 minutes sont allouées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Le débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 12 heures.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, il n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

À 12 h 03, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

26 octobre 2004

La séance reprend à 14 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, dépose :

Une entente portant sur l'échange de renseignements nominatifs entre le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et le ministère de l'Éducation sur la clientèle de niveau collégial, ainsi qu'un avis de la Commission d'accès à l'information ;

(Dépôt n° 1210-20041026)

Une entente portant sur l'échange de renseignements nominatifs entre le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et le ministère de l'Éducation sur la clientèle du Programme d'aide financière aux études, ainsi qu'un avis de la Commission d'accès à l'information.

(Dépôt n° 1211-20041026)

M. Hamad, ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport de juin 2004 de la Régie de l'énergie intitulé *Analyse des impacts de l'exercice des pouvoirs de la Régie de l'énergie sur les prix et les pratiques commerciales dans la vente au détail d'essence ou de carburant diesel.*

(Dépôt n° 1212-20041026)

26 octobre 2004

Mme Courchesne, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, dépose :

Le rapport annuel de gestion de l'Office de la protection du consommateur, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004 ;

(Dépôt n° 1213-20041026)

Le rapport annuel de gestion du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004 .

(Dépôt n° 1214-20041026)

M. Bergman, ministre du Revenu, dépose :

L'entente de gestion concernant le ministère du Revenu ;

(Dépôt n° 1215-20041026)

La convention de performance et d'imputabilité de Revenu Québec ;

(Dépôt n° 1216-20041026)

Le plan d'action 2004-2005 de Revenu Québec.

(Dépôt n° 1217-20041026)

M. le Président dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par Mme Marois (Taillon) qui sera inscrite au Feuilleton et préavis du mercredi 27 octobre 2004, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1218-20041026)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 21 octobre 2004, a procédé à l'élection du vice-président de la commission.

(Dépôt n° 1219-20041026)

26 octobre 2004

M. Tomassi (LaFontaine), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 28 et 30 septembre et les 5 et 21 octobre 2004, a tenu des auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement, la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives.

(Dépôt n° 1220-20041026)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Simard (Richelieu) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 778 citoyens et citoyennes de la circonscription de Richelieu, concernant le maintien du bureau de Revenu Québec de la région de Sorel-Tracy.

(Dépôt n° 1221-20041026)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Ouimet (Marquette) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 920 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mission du Centre hospitalier de Lachine.

(Dépôt n° 1222-20041026)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Charbonneau (Borduas) dépose :

Une déclaration commune d'une délégation de Kanesatake.

(Dépôt n° 1223-20041026)

26 octobre 2004

À la demande de M. le Président, M. Charbonneau (Borduas) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Un document, daté du 25 octobre 2004, concernant le niveau d'investissement en entretien ménager des établissements de santé entre 1994 et 2004.
(Dépôt n° 1224-20041026)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

Un document intitulé *Évolution des infections à C. difficile dans les centres hospitaliers québécois 1999-2003 à partir du fichier Med-Echo*.
(Dépôt n° 1225-20041026)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 57, Loi sur l'aide aux personnes et aux familles ;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 61, Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec.

26 octobre 2004

Motions sans préavis

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite la ville de Lévis pour son programme d'économie d'énergie qui lui a permis de devenir la première municipalité du Québec à adhérer au nouveau programme d'optimisation des feux de signalisation mis sur pied par Hydro-Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Boulet, ministre déléguée aux Transports, propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse la contribution du monde maritime au développement socioéconomique du Québec et qu'elle souligne la tenue de la Journée maritime québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

26 octobre 2004

- la Commission de l'administration publique se réunira afin de tenir une séance d'information sur l'adjudication des contrats au ministère des Transports dans le cadre de l'examen des engagements financiers.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 27 octobre 2004, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Marois (Taillon).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement libéral, à l'instar de nombreux intervenants, notamment la Fédération étudiante universitaire du Québec, la Fédération étudiante collégiale du Québec, la Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec, le Comité national des jeunes du Parti québécois et l'Action démocratique du Québec, qu'il revienne dans les plus brefs délais sur sa décision de transformer plus de 100 millions de dollars de bourses étudiantes en prêts.

AFFAIRES DU JOUR

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'administration publique qui, en vertu de la *Loi sur l'administration publique*, a entendu la directrice du Centre de conservation du Québec dans le cadre de l'examen de son rapport annuel de gestion 2002-2003 ; le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux concernant les services de santé mentale ; le sous-ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs concernant l'Étude bénéfice-coût de la Corporation Innovation-Papier et la sous-ministre de l'Environnement concernant la surveillance et le contrôle de l'eau. Ce rapport contient des recommandations.

26 octobre 2004

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée qu'elle a réparti le temps de parole pour ce débat restreint de la façon suivante : 10 minutes sont allouées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, il n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

À 17 h 17, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, M. Cusano, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Débats de fin de séance

À 17 h 58, l'Assemblée tient un débat de fin de séance entre M. Charbonneau (Borduas) et M. Chagnon, ministre de la Sécurité publique, concernant la situation à Kanesatake.

À 18 h 11, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 27 octobre 2004, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET